



# Syndicat National de la Médecine Anthroposophique

SNMA, secrétariat 9 rue Bizon 91340 Ollainville [s-snma@gmx.fr](mailto:s-snma@gmx.fr)

Le 2 mars 2019

Chère consœur, cher confrère,

« **2019 pour défendre la médecine anthroposophique** »

## **La situation de la médecine anthroposophique en France est-elle une exception ?**

Après avoir obtenu la condamnation de la Miviludes le 20 avril 2018 par le Tribunal Administratif de Paris, le CNP MEP SMA est une nouvelle fois engagé dans une procédure, car la médecine anthroposophique figure à nouveau dans le dernier rapport de la Miviludes publié le 22/03/2018.

Le CNP MEP SMA a dû également porter plainte contre Grégoire Perra, adversaire déclaré de l'anthroposophie, qui accuse la médecine anthroposophique de dérive sectaire et qui répand sur internet des caricatures outrancières.

Ces accusations s'inscrivent dans un contexte particulièrement hostile : comme vous le savez, les attaques contre les « Fake médecines » ont révélé en France une intolérance majeure vis-à-vis des médecines complémentaires. Cette intolérance dépasse largement le cadre de la médecine anthroposophique.

La médecine anthroposophique n'est pas considérée par le Conseil de l'Ordre des médecins comme l'est l'homéopathie, bien qu'elle soit reconnue dans plusieurs pays européens par exemple. Elle ne peut toujours pas par exemple être mentionnée en tant que telle sur les ordonnances !

## **L'Evaluation de la médecine anthroposophique dans le monde :**

La médecine anthroposophique est reconnue depuis septembre 2018 par l'OMS en tant que « Système de santé » comme la médecine chinoise par exemple, c'est à dire « comme un ensemble de moyens organisationnels destiné à réaliser des objectifs de santé ». Cette définition peu explicite en elle-même est une avancée importante. Elle accrédite la compétence des médecins anthroposophes sur la base d'un cursus de 1000 heures de formation.

Cette reconnaissance en tant que « système de santé » élargit celle de la Suisse faite en 2006 puis en 2011 comme « technologie de santé » éligible au remboursement par les caisses d'assurances. Les autorités suisses se sont basées sur une évaluation d'une méthode médicale et non pas seulement celle de l'efficacité des médicaments, en évaluant ses concepts, sa technologie, ses critères de qualité, son efficacité, son innocuité et son coût (High Technology Assessement). Ces deux exemples, qualité des formations et évaluation d'un système médical sont beaucoup plus appropriées pour la reconnaissance des médecines complémentaires que les études des traitements en double aveugle, par définition inadaptées aux traitements individualisés. Rappelons également que la médecine anthroposophique est intégrée parmi les principales médecines complémentaires en Europe dans le cadre de l'étude européenne CAMbrella, (étude menée par un consortium de 16 universités européennes) qui commence enfin à intéresser les autorités.

A quand une évaluation adéquate de la médecine anthroposophique en France ?

## **La situation de nos médicaments et de nos préparations magistrales :**

- Le Syndicat (SNMA) et la Société Savante (SSMA) ont été invités à proposer leur contribution, dans le cadre de l'évaluation des médicaments homéopathiques par la HAS. Des éléments de réponse sont attendus ce printemps.

- Un moratoire a été obtenu en ce qui concerne le remboursement des préparations magistrales.

**Et notre mobilisation ?** La campagne des pétitions continue jusqu'à la réponse de la HAS (avril 2019 ?). Continuez de mettre affichettes et photocopies des lettres à adresser aux députés, sénateurs et à Mme Buzyn, via « homéoendanger ». Il nous reste peu de temps pour agir.

Une nouvelle campagne médiatique est en préparation.

**Nos cotisations syndicales sont le reflet de notre représentativité :** Merci de soutenir **dès maintenant** le SNMA et le SNMHF.

**2019 est l'année décisive.**

Bien cordialement, O. Hubaud et R. Kempenich.